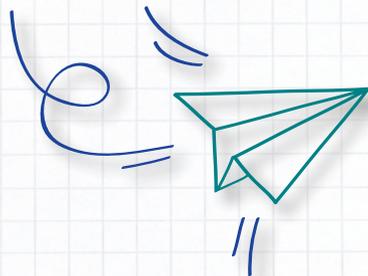




Écoles primaires

# GUIDE PRATIQUE

▼ Scolarité, périscolaire, restauration scolaire



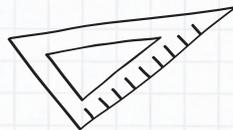


# LES ÉCOLES PUBLIQUES



**ÉCOLE DE LÉTROZ**

156, boulevard de la Corniche  
04 50 70 49 30  
ce.0740853A@ac-grenoble.fr



**ÉCOLE JULES-FERRY**

20, avenue Jules-Ferry  
04 50 71 30 70  
ce.0740943Y@ac-grenoble.fr



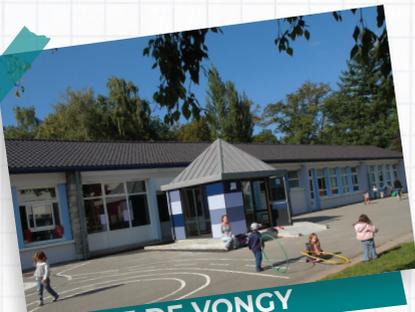
**ÉCOLE DU MORILLON**

20, chemin de Sainte-Hélène  
04 50 26 23 66  
ce.0741249F@ac-grenoble.fr



**ÉCOLE DE LA SOURCE (Maternelle)**

45, avenue de Sénévulaz  
04 50 71 22 44  
ce.0740806Z@ac-grenoble.fr



**ÉCOLE DE VONGY**

1, chemin de Vongy  
04 50 26 16 19  
ce.0741111F@ac-grenoble.fr





# LES ÉCOLES PUBLIQUES



## ÉCOLE DES ARTS

Square Jean Monnet

04 50 71 05 80

ce.0741156E@ac-grenoble.fr



## ÉCOLE DU CHÂTELARD

Avenue du Châtelard

- Maternelle : 04 50 26 12 63  
ce.0741084b@ac-grenoble.fr
- Élémentaire : 04 50 71 19 00  
ce.0741190S@ac-grenoble.fr



## ÉCOLE DES CHARMILLES (Maternelle)

9, place de Crête

04 50 71 08 19

ce.0740850X@ac-grenoble.fr



## ÉCOLE DE LA GRANGETTE

11, avenue de la Grangette

- Maternelle : 04 50 26 23 75  
ce.0740804X@ac-grenoble.fr

4, chemin de Morcy

- Élémentaire : 04 50 71 19 02  
ce.0740857E@ac-grenoble.fr

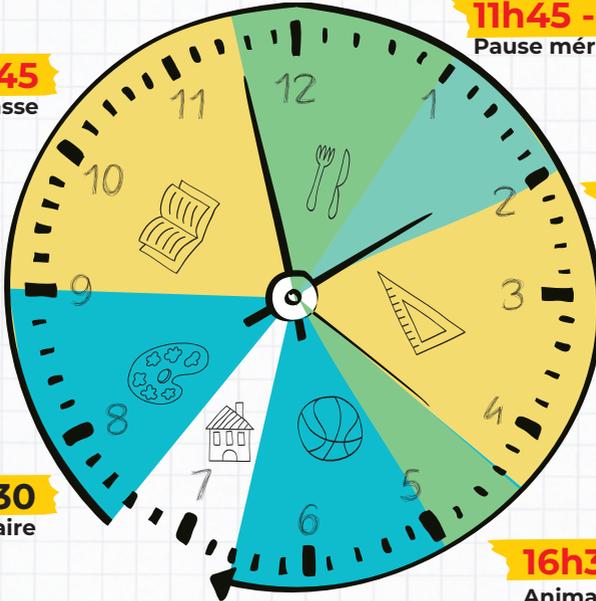


# L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE D'ÉCOLE

**8h30 - 11h45**  
Temps de classe

**11h45 - 13h45**  
Pause méridienne

**13h45 - 16h30**  
Temps de classe



**7h30 - 8h30**  
Animation périscolaire

**16h30 - 18h30**  
Animation périscolaire

## HORAIRES SPÉCIFIQUES

POUR LES ÉCOLES MATERNELLE

DE LA SOURCE, DES CHARMILLES ET DU CHÂTELARD

MATERNELLE LA SOURCE	MATERNELLE DES CHARMILLES	MATERNELLE DU CHÂTELARD
Animation périscolaire <b>7h30 - 8h45</b>	Animation périscolaire <b>7h30 - 8h20</b>	Animation périscolaire <b>7h30 - 8h25</b>
Temps de classe <b>8h45 - 11h30</b>	Temps de classe <b>8h20 - 11h35</b>	Temps de classe <b>8h25 - 11h40</b>
Pause méridienne <b>11h30 - 13h30</b>	Pause méridienne <b>11h35 - 13h35</b>	Pause méridienne <b>11h40 - 13h40</b>
Temps de classe <b>13h30 - 16h45</b>	Temps de classe <b>13h35 - 16h20</b>	Temps de classe <b>13h40 - 16h25</b>
Animation périscolaire <b>16h45 - 18h30</b>	Animation périscolaire <b>16h20 - 18h30</b>	Animation périscolaire <b>16h25 - 18h30</b>



# LE CALENDRIER SCOLAIRE

2024-2025



**Rentrée scolaire 2024**  
**LUNDI 2 SEPTEMBRE**



Les écoles de Thonon et accueils de loisirs seront **fermés** **jeudi 5 septembre 2024** en raison de la Foire de Crête. Pour rattraper cette journée, les élèves auront **classe** **toute la journée mercredi 4 septembre 2024.**

**Pont de l'Ascension** : Les écoles de Thonon et accueils de loisirs seront **fermés les 29 et 30 mai 2025.**



**VACANCES**  
**D'AUTOMNE**

Du samedi 19 octobre 2024  
au dimanche 3 novembre 2024



**VACANCES**  
**DE NOËL**

Du samedi 21 décembre 2024  
au dimanche 5 janvier 2025



**VACANCES**  
**D'HIVER**

Du samedi 22 février 2025  
au dimanche 9 mars 2025



**VACANCES**  
**DE PRINTEMPS**

Du samedi 19 avril 2025  
au dimanche 4 mai 2025



**VACANCES**  
**D'ÉTÉ**

Samedi 5 juillet 2025



*Dates prévisionnelles,  
sous réserve de modifications par le ministère de l'Éducation nationale.*



## L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR

L'accueil périscolaire est disponible le matin de **7h30 à 8h30** et de **16h30 à 18h30** le soir après l'école.

Ce temps d'accueil est bien plus qu'une simple garderie ; il offre un encadrement par des animateurs formés où les enfants peuvent se détendre, s'amuser et participer à diverses activités artistiques, sportives ou culturelles.

## RESTAURATION SCOLAIRE

L'accueil périscolaire lors de la pause méridienne comprend le service de restauration scolaire. Les enfants peuvent bénéficier de **repas équilibrés**, participant ainsi à leur éducation alimentaire.

Retrouvez les menus  
sur le site **ville-thonon.fr**  
et sur l'application  
**Thonon en poche**





# L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

L'accueil de loisirs a pour objectif de permettre à chaque enfant de **développer sa culture générale de façon ludique**. En favorisant la **libre expression, l'imaginaire et le sens artistique**.

Les activités proposées visent aussi à permettre à chaque enfant de **développer sa confiance en lui** en explorant le monde !



La Ville de Thonon-les-Bains a reçu le label "Plan mercredi" de l'Etat. Ce label est un symbole de qualité qui valorise notamment :

- ✓ L'articulation des activités en lien avec les programmes scolaires
- ✓ L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- ✓ L'ancrage du projet dans le territoire
- ✓ La qualité des activités

Les accueils extrascolaires fonctionnent de **7h30 à 18h30**, les mercredis en période scolaire, du lundi au vendredi en période de vacances scolaires. L'inscription est possible en **journée ou demi-journée, avec ou sans repas**.



HORAIRES D'ACCUEIL	ARRIVÉE	DÉPART
JOURNÉE COMPLÈTE	entre <b>7h30</b> et <b>9h</b>	entre <b>17h</b> et <b>18h30</b>
MATINÉE - SANS REPAS	entre <b>7h30</b> et <b>9h</b>	entre <b>11h45</b> et <b>12h</b>
MATINÉE - AVEC REPAS	entre <b>7h30</b> et <b>9h</b>	entre <b>13h30</b> et <b>14h</b>
APRÈS-MIDI - AVEC REPAS	entre <b>11h45</b> et <b>12h</b>	entre <b>17h</b> et <b>18h30</b>
APRÈS-MIDI - SANS REPAS	entre <b>13h30</b> et <b>14h</b>	entre <b>17h</b> et <b>18h30</b>

Les équipes d'animation sont à votre écoute de **7h30 à 18h30** durant les jours d'ouverture des accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires.

## ACCUEIL DE LOISIRS DU CHÂTELARD

28, route de Tully

**06 77 64 94 02** ou **07 89 04 83 86**

## ACCUEIL DE LOISIRS DE LA GRANGETTE

4, chemin de Morcy

**06 77 64 96 07** ou **06 77 64 94 75**

## ACCUEIL DE LOISIRS DU MORILLON

20, chemin de Sainte-Hélène

**06 77 64 95 84** ou **06 79 60 36 45**





# LES TARIFS 2024-2025

Retrouvez ci-dessous les tarifs de la **restauration scolaire**, des **accueils périscolaires** (matin et/ou soir) et des **accueils de loisirs extrascolaires** (mercredis et vacances scolaires).

QUOTIENT FAMILIAL (CAF)	RESTAURATION SCOLAIRE	PÉRISCOLAIRE	
		MATIN	SOIR
De 0 € à 530 €	3,50 €	0,50 €	1,00 €
De 531 € à 610 €	3,65 €	0,75 €	1,25 €
De 611 € à 690 €	3,80 €	1,00 €	1,50 €
De 691 € à 770 €	4,95 €	1,25 €	1,75 €
De 771 € à 920 €	6,40 €	1,50 €	2,25 €
De 921 € à 1350 €	6,65 €	1,75 €	2,75 €
De 1351 € à 1800 €	6,95 €	2,00 €	3,25 €
De 1801 € à 2300 €	7,20 €	2,25 €	3,75 €
Supérieur à 2300 €	7,50 €	2,50 €	4,50 €
Hors Thonon (sauf classe spécialisée)	10,65 €	2,75 €	5,25 €

QUOTIENT FAMILIAL (CAF)	EXTRASCOLAIRE SANS repas		EXTRASCOLAIRE AVEC repas	
	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE
De 0 € à 530 €	6,00 €	4,00 €	9,50 €	7,50 €
De 531 € à 610 €	7,50 €	5,00 €	11,15 €	8,65 €
De 611 € à 690 €	9,00 €	6,00 €	12,80 €	9,80 €
De 691 € à 770 €	10,50 €	7,00 €	15,45 €	11,95 €
De 771 € à 920 €	12,00 €	8,00 €	18,40 €	14,40 €
De 921 € à 1350 €	13,50 €	9,00 €	20,15 €	15,65 €
De 1351 € à 1800 €	18,00 €	12,00 €	24,95 €	18,95 €
De 1801 € à 2300 €	21,00 €	14,00 €	28,20 €	21,20 €
Supérieur à 2300 €	25,00 €	17,00 €	32,50 €	24,50 €
Hors Thonon (sauf classe spécialisée)	30,00 €	20,00 €	40,65 €	30,65 €



# LES INSCRIPTIONS EN LIGNE

Pour simplifier vos démarches administratives toutes les inscriptions (école, restauration, périscolaire et extrascolaire) se font en ligne grâce à l'**Espace Citoyens, accessible 24h/24 et 7j/7.**



① Connectez-vous ou créez votre compte : [www.espace-citoyens.net/thonon-les-bains](http://www.espace-citoyens.net/thonon-les-bains)

②  Sélectionnez l'enfant concerné

③  Créer une inscription

- ✓ Pour une inscription scolaire
  - Pour les nouveaux arrivants sur la commune
  - Pour les enfants qui entrent en maternelle
  - En cas de déménagement, si changement d'école
- ✓ Pour une inscription à la restauration scolaire, au périscolaire et/ou extrascolaire (à renouveler chaque année).

④  Mon compte Payez vos factures tous les mois.

Pour vos démarches d'inscription par smartphone, prenez en photos les justificatifs demandés et importez les directement dans l'Espace Citoyens.

PIÈCES JUSTIFICATIVES datées de moins de 3 mois	INSCRIPTION SCOLAIRE	PÉRISCOLAIRE EXTRASCOLAIRE RESTAURATION SCOLAIRE
Livret de famille (page des parents + enfant concerné) ou acte de naissance	✓	
Justificatif de domicile	✓	✓
SI INSCRIPTION EN MODE PLANNING : Justificatif d'emploi (ou de demandeur d'emploi) des 2 parents		✓
Notification CAF du Quotient Familial ou dernier avis d'imposition		✓
Attestation d'assurance scolaire ou responsabilité civile		✓
Copie des pages vaccins du carnet de santé		✓
+ LE CAS ÉCHÉANT : • Attestation d'aide (Comité d'entreprise, Conseil départemental...) • Protocole P.A.I. de l'enfant • Jugement de divorce		✓ ✓



Des vidéos explicatives sont disponibles dans l'onglet



PRÉSENTATION DE L'ESPACE



# ESPACE CITOYENS : MODE D'EMPLOI



## Vous n'avez pas encore de compte sur l'Espace Citoyens ?

- 1 Téléchargez l'application « Thonon en poche » ou connectez-vous sur l'Espace Citoyens de la ville de Thonon-les-Bains : [www.espace-citoyens.net/thonon-les-bains](http://www.espace-citoyens.net/thonon-les-bains)

## 2 Créez votre compte

- ✓ Déclarez votre famille : Entourage + **VALIDER**
- ✓ Vous recevrez un mail de confirmation de la part du service Education-Jeunesse (délai de 1 jour ouvré maximum) et vous pourrez alors faire vos démarches !

## Vous avez déjà un compte sur l'Espace Citoyens ?

- ✓ Connectez-vous.
- ✓ Vérifiez que l'enfant concerné par la demande apparait bien en tant que membre de votre «Entourage».
- ✓ Sélectionnez le pictogramme de l'enfant concerné.

## Inscrivez votre enfant

### DOSSIER D'INSCRIPTION :

- SCOLAIRE (Première inscription)
- RESTAURATION SCOLAIRE
- PÉRISCOLAIRE / EXTRASCOLAIRE



**PENSEZ À RÉSERVER VOS DATES, UNE FOIS LE DOSSIER D'INSCRIPTION VALIDÉ.**

Tout au long de l'année

### UNE RÉSERVATION OU UNE ANNULATION

Dans le délai de 72h ouvrées



### UNE RÉSERVATION

Au delà du délai de 72h ouvrées



### UNE ANNULATION

- RESTAURATION SCOLAIRE
- PÉRISCOLAIRE

Au delà du délai de 72h ouvrées



### UNE ANNULATION

- EXTRASCOLAIRE

Quel que soit le délai





# LES DÉLAIS D'INSCRIPTIONS ET DE MODIFICATIONS

Avant de pouvoir inscrire votre enfant aux services proposés vous devez constituer votre dossier via l'Espace Citoyens. Cette opération doit être renouvelée chaque année (mois de juin précédant la rentrée scolaire).

Une fois votre dossier validé vous pouvez procéder aux réservations à la restauration scolaire et au périscolaire (voir page 9).

Les inscriptions à l'extrascolaire se font par période selon l'échancier ci-dessous.

## ÉCHÉANCIER D'INSCRIPTIONS

Extrascolaire (mercredis et vacances scolaires)

PÉRIODES	DÉBUT DES INSCRIPTIONS
Du 2 septembre au 18 octobre 2024	À partir du lundi 24 juin 2024
Du 21 octobre au 20 décembre 2024 <i>Vacances de Toussaint comprises</i>	À partir du lundi 16 septembre 2024
Du 6 janvier au 7 mars 2025 <i>Vacances d'hiver comprises</i>	À partir du lundi 18 novembre 2024
Du 10 mars au 2 mai 2025 <i>Vacances de printemps comprises</i>	À partir du lundi 3 février 2025
Du 5 mai au 4 juillet 2025	À partir du lundi 7 avril 2025
Vacances d'été : du 7 juillet au 22 août 2025	À partir du lundi 26 mai 2025

## MODALITÉS DE MODIFICATIONS

Périscolaire, restauration scolaire et extrascolaire

Une fois les dossiers administratifs complétés, vous pouvez modifier toute l'année les inscriptions journalières de vos enfants en restauration scolaire, en périscolaire et en accueil de loisirs.

Pour être prise en compte, la demande doit être faite **au plus tard 72 heures ouvrées avant le jour concerné** (= 3 jours, hors week-end et jours fériés) sur :

[www.espace-citoyens.net/thonon-les-bains](http://www.espace-citoyens.net/thonon-les-bains) >



Jour concerné	Modification à envoyer au plus tard :
<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b> précédent*
<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b> précédent*
<b>Mercredi</b>	<b>Jedi</b> précédent*
<b>Jedi</b>	<b>Vendredi</b> précédent*
<b>Vendredi</b>	<b>Lundi</b> précédent**

\*si ce jour est férié, l'inscription doit être complète au plus tard la veille de ce jour.

\*\*si le lundi est férié, l'inscription doit être complète au plus tard le vendredi précédent.



# BESOIN D'AIDE ?

Vous avez besoin d'un **petit coup de pouce** pour réaliser vos démarches sur l'Espace Citoyens ? Que ce soit pour une inscription à l'école, à la restauration scolaire, périscolaire ou extrascolaire, rendez-vous dans l'un des points information ci-dessous.

## 6 lieux proches de chez vous !

### • ESPACE MORILLON •

4 chemin de la prairie  
04 50 71 74 47  
espace-morillon@ville-thonon.fr

- ▼ Mardi : 13h30-18h\*
- ▼ Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h et 13h30-18h\*

### • ESPACE VONGY •

34 route de Vongy  
04 50 16 76 54  
espace-vongy@ville-thonon.fr

- ▼ Mercredi : 9h-12h et 13h30-18h
- ▼ Mardi, jeudi, vendredi : 13h30-17h

### • ESPACE GRAND CHÂTELARD •

12 bis avenue du Grand Châtelard  
04 50 16 78 95  
espace-chatelard@ville-thonon.fr

- ▼ Mardi : 13h30-18h\*
- ▼ Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h et 13h30-18h\*

### • ESPACE VERSOIE •

10 D chemin de Morcy  
04 50 16 69 56  
espace-versoie@ville-thonon.fr

- ▼ Mardi : 13h30-18h\*
- ▼ Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h et 13h30-18h\*

### • ESPACE COLLONGES SAINTE-HÉLÈNE •

21 avenue de Sénévulaz  
04 50 16 74 03  
espace-collonges@ville-thonon.fr

- ▼ Mardi : 13h30-18h\*
- ▼ Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h et 13h30-18h\*

### • SERVICE ÉDUCATION JEUNESSE •

8 avenue Saint François de Sales  
04 50 70 69 43  
service-education@ville-thonon.fr

- ▼ Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h  
(Fermeture le jeudi matin)

\* Les Espaces Grand Châtelard, Morillon, Collonges et Versoie adaptent leurs horaires pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 10h-12h et 14h-18h.



# @ RESTEZ CONNECTÉS !

Pour avoir toutes les **informations utiles et actualités** de la vie des écoles, de la restauration scolaire, des temps d'accueil périscolaires et extrascolaires, la ville de Thonon-les-Bains met à votre disposition **plusieurs supports d'informations** :



1

## Le site internet de la Ville [www.ville-thonon.fr](http://www.ville-thonon.fr)

Rubrique : Vos démarches, nos service / Service éducation jeunesse

2

## L'application **THONON EN POCHE**

Le lien vers votre espace de services et vers l'actualité de votre ville.  
Téléchargeable sur AppStore ou PlayStore

3

## Le Thonon Magazine

Tous les 2 mois retrouvez l'actualité de votre ville dans votre boîte aux lettres, à l'accueil de la Mairie et au service éducation-jeunesse.

4

## Les panneaux d'affichage

Un coup d'œil sur les sujets du moment, devant les écoles publiques de la Ville.

